



Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 20 juin 2024

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.128

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 11
Excusés : 3
Absents : 1

Objet : Motion pour défendre l'accès de tous à un service numérique fiable et de qualité.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI¹, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Leila SAÏD, Patrick DUBOIS², Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Djamilia RAMIREZ, Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Sophie MINE par Fouad SARI
Marième GADIO par Monique BAILLOT
Gabin ABENA par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER par Michelle LEROY
Faten BENHAMED par Joel GRUERE
Frank GUEX par Colette KOEBERLE
Sophiane TERCHOUNE par Thomas CHAZAL
Nicolas ALLEOS par Leila SAÏD
Julia ALFONSO par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE par Patrice ALLIO
Bouchra KHIAR par Florian GOURMELON.

EXCUSÉS : Bachir CHEKINI
Fanny KARANI
Samia CARTIER.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ A quitté la séance à 21 h 05 en donnant pouvoir à Dominique Devernois à compter de la délibération 24.144

² A quitté la séance à 20 h 20 en donnant pouvoir à Alain Gallet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) a désigné XP-Fibre comme opérateur d'infrastructures de référence pour déployer la fibre optique à Vigneux-sur-Seine. Son statut oblige XP-Fibre à mettre à disposition des fournisseurs d'accès (Orange, Bouygues, Free, SFR) un réseau mutualisé en bon état de fonctionnement pour garantir en permanence le service de la fibre pour les abonnés et permettre son accès à tout nouvel aspirant ;

Considérant cependant que l'état actuel du réseau sur le territoire de Vigneux-sur-Seine est déplorable. Certaines armoires présentent des défauts flagrants dans la qualité des raccordements et les interventions des prestataires pour procéder à de nouveaux branchements sont souvent chaotiques ;

Considérant que force est de constater qu'XP-Fibre ne répond pas toujours à ses obligations et aux attentes pressantes de la population vigneusienne, malgré les demandes incessantes de la municipalité.

Considérant que ces derniers mois, la situation est devenue intenable pour les abonnés : les déconnexions opérées par les opérateurs et leurs sous-traitants sont quotidiennes. Plus aucun nouvel habitant ne peut bénéficier d'une connexion à la fibre optique sans qu'un autre abonné ne soit déconnecté. La Ville, les commerçants, les artisans, les entreprises et plus largement tous les habitants, sont potentiellement à la merci de ces dysfonctionnements et laissés sans possibilité de recours efficace ;

Considérant qu'à l'heure où l'usage du numérique est indispensable dans notre quotidien, cette situation doit cesser ;

Considérant la pétition lancée par la Ville de Vigneux-sur-Seine auprès de ses habitants ;

Considérant l'importance de garantir l'accès de tous à un service numérique fiable et de qualité ;

Le Conseil municipal de Vigneux-sur-Seine demande à XP-Fibre :

- et à chaque opérateur D'ASSUMER leurs responsabilités pour rétablir le bon fonctionnement du réseau fibre optique et le déployer correctement ;
- de S'ENGAGER à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux déconnexions sauvages des abonnés causées par une infrastructure générale défaillante et, en cas d'erreur manifeste, à ce que les connexions soient rétablies dans un délai maximum de 24 heures ;
- de CONSTITUER une équipe technique de surveillance et d'intervention joignable par la Ville de Vigneux-sur-Seine ;
- de REALISER, sans délai, un audit sur l'état des armoires présentes sur la commune, suivi d'un plan d'action précis pour remédier aux anomalies constatées ;
- de PRENDRE, sans délai, les mesures nécessaires pour réguler l'accès des opérateurs et de leurs sous-traitants aux points de mutualisation ;
- de METTRE EN PLACE un formulaire unique pour permettre aux abonnés de signaler à leur opérateur un incident ou une interruption de connexion ;

- et à chaque opérateur de COMMUNIQUER systématiquement à l'utilisateur après chaque intervention, en fournissant l'identifiant du technicien et le nom de la société et de METTRE EN PLACE un dispositif expérimental de traçage des interventions des sous-traitants ;
- d'INSTALLER des armoires connectées pour sécuriser les installations et tracer les interventions grâce à des serrures NFC ;
- de CREER un comité de pilotage entre la mairie, XP-Fibre, et les opérateurs, avec des réunions mensuelles pour suivre les actions de chacun ;
- et à chaque opérateur d'ADRESSER une communication générale aux abonnés pour expliquer la situation actuelle et les plans d'action en cours ;
- d'ORGANISER une réunion publique avec XP-Fibre, les opérateurs, les élus, et les habitants pour adresser les préoccupations et faire preuve de transparence ;
- d'ATTRIBUER une subvention équivalente au temps-plein consacré par la Ville à la gestion des problématiques de la fibre, au bénéfice du Centre communal d'action sociale, annuellement et jusqu'à nouvel ordre ;
- et à chaque opérateur de CONTRAINDRE leurs sous-traitants à sérigraphier leurs véhicules pour qu'ils soient identifiables et que tous cessent d'imputer à la Commune, auprès de leurs clients, la responsabilité des dysfonctionnements du réseau qui leur revient.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - ADOPTE la motion présentée.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240620-24-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Signé numériquement le 24/06/2024



Th. Chazal